

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 129

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony,
M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup,
M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, M. Ray, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, M. Dubois,
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier et M. Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , afin qu'ils puissent vivre dignement de leur métier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qui n'a pas entendu la revendication majeure, avec la simplification, du mouvement de colère des agriculteurs français qui veulent vivre dignement de leur métier ? Encore trop d'agriculteurs ne peuvent pas se dégager un revenu décent, malgré le travail qu'ils fournissent au quotidien.

Le revenu que peuvent se dégager les agriculteurs, jugé trop faible aujourd'hui fait partie intégrante des raisons pour lesquelles il est de plus en plus difficile de trouver des actifs souhaitant s'installer en agriculture.

Alors qu'il s'agit d'une attente forte de l'ensemble de la profession agricole, ce sujet était notamment un des grands absents de ce projet de loi, les travaux du député Vincent Descoeur ont permis en commission de le mentionner dans le projet de loi. C'est pourquoi ce amendement vise à le compléter en inscrivant le revenu des agriculteurs et la notion de vivre dignement de ce métier au sein des objectifs des politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.